



LABELLISATION DES ENSEIGNANTS POUR UN ENSEIGNEMENT BILINGUE

Description des dispositifs d'enseignement bilingue :

L'enseignement bilingue prévoit des situations d'apprentissage bilingue dans laquelle une langue autre que la langue maternelle sert de vecteur à l'enseignement / apprentissage d'une discipline.

La langue et la matière non linguistique sont toutes deux objets d'enseignement, sans favoriser l'une ou l'autre. La réalisation de ce double objectif exige la mise en place d'une approche spécifique de l'enseignement, basée sur de longues phases orales, la coopération et la manipulation.

« **ELYSEE 2020** » : Ce dispositif, débutant en maternelle, prévoit l'enseignement en langue allemande de plusieurs champs disciplinaires, pour atteindre 30% d'exposition à l'allemand.

L'enseignant germaniste intervient grâce à des échanges de service et des décroisements dans plusieurs classes.

« **EMILE** » : Ce dispositif, débutant pour la plupart en GS de maternelle, prévoit l'enseignement en langue anglaise de plusieurs champs disciplinaires, pour atteindre 50 % d'exposition à l'anglais.

L'enseignant angliciste intervient en binôme avec un enseignant francophone, chaque demi-journée étant dédiée à une des langues.

Description du poste :

L'enseignant angliciste en classe « EMILE » / l'enseignant germaniste en classe « ELYSEE 2020 » est titulaire d'une classe, placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, et devra à ce titre :

- Assurer l'enseignement de l'allemand / l'anglais dans les classes à enseignement bilingue,
- Assurer l'enseignements dans plusieurs champs disciplinaires (domaines d'apprentissage de la maternelle) en langue allemande ou anglaise,
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation en allemand / anglais,
- Participer aux formations/réunions spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif « EMILE » ou « ELYSEE 2020 »,
- Assurer les missions de tout professeur des écoles (surveillance des élèves, activités pédagogiques complémentaires, participation aux réunions de classe / d'école, aux activités de formation ...).

**A compter de la rentrée 2020,
les enseignants postulant lors du mouvement départemental sur des postes à exigences
particulières d'enseignement bilingue (dispositif « EMILE » ou « ELYSEE 2020 ») devront avoir
obtenu, au préalable, une labellisation.**

Une campagne de labellisation sera lancée chaque année

Modalités d'obtention de la labellisation :

La liste des enseignants labellisés en enseignement bilingue paraîtra chaque année sur le PIA (portail interactif agent).

La labellisation reste valable pendant trois ans si l'enseignant n'exerce pas sur un poste dans l'enseignement bilingue.

Elle est acquise et conservée pendant la durée de l'affectation en classe d'enseignement bilingue.

Les enseignants en poste à la rentrée 2019 dans une classe d'enseignement bilingue sont labellisés d'office et conservent cette labellisation pendant toute la durée de leur exercice en classe bilingue.

Pour être labellisé, un enseignant doit posséder des compétences linguistiques ET pédagogiques.
Il doit fournir tous les documents s'y rapportant

Compétences linguistiques exigées :

- Posséder un niveau de langue attesté par :
 - Le niveau C1 « utilisateur autonome » du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues)
 - Examen Type : DCL (diplôme de compétences en langues, délivré par le MEN)
 - Pour l'anglais : Cambridge (CAE ou score min. 180 pts), LinguaSkill (score 75-89), IELTS (score 7-8) , TOEIC (score min. 945 pts), TOEFLE (score 110-120), Bright (score 3.5-3.9),...
(score sous réserve de modification)
 - Pour l'allemand : Goethe-Zertifikat C1, TestDaf (niveau 4 ou 5), DSH (niveau 2), ...
(score sous réserve de modification)

OU :

- Posséder une expérience à l'étranger :
 - Avoir fait un stage linguistique long (minimum 6 mois) réalisé dans les 5 dernières années, type Codofil, Jules Verne, Programme d'échange OFAJ,...
 - Avoir participé à un programme d'assistantat proposés par Erasmus, le CIEP, ...

OU : ***dans le contexte particulier que nous traversons, pour la rentrée 2020***

- Obtenir un avis favorable de l'IEN en charge des langues vivantes, suite à un entretien avec IEN en charge des LVE et la CPD LVE. Cet entretien sera basé notamment sur la présentation d'une séance théorique DNL.

Compétences pédagogiques exigées :

- Avoir une expérience dans l'enseignement d'immersion dans le cadre de la participation à un programme d'immersion tel que :
 - Jules Verne, Codofil, Fullbright ...
 - Echange poste pour poste avec le Canada (anglais), ...
 - Echange franco-allemand de l'OFAJ

OU :

- Posséder un diplôme : MASTER II en linguistique, mention FLE ou équivalent

OU :

- Posséder une certification DNL pour les enseignants du 1^{er} degré selon la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (BOEN du 25 juillet 2019)

OU : ***dans le contexte particulier que nous traversons, pour la rentrée 2020 :***

- Obtenir un avis favorable de l'IEN en charge des langues vivantes, suite à un entretien avec IEN en charge des LVE et la CPD LVE. Cet entretien sera basé notamment sur la présentation d'une séance théorique DNL.



POUR LA RENTREE 2020

Les enseignants désirant obtenir la labellisation devront faire parvenir leur demande accompagnée des pièces justificatives et /ou une demande d'entretien

avant le **04 mai 2020** à la DSDEN74 – DIV1RH - Mme Beauvarlet
Marie-Liesse.Beauvarlet-De-Moismo@ac-grenoble.fr.

Les entretiens auront lieu **du 04 au 11 mai 2020**.

Attention, un enseignant ayant obtenu la labellisation, s'il souhaite obtenir un poste « ELYSEE 2002 » ou « EMILE » à la rentrée 2020, doit participer au mouvement départemental.

Compte-tenu de l'expérience pédagogique nécessaire sur de tels postes, seuls les enseignants titulaires pourront demander une labellisation, les professeurs des écoles stagiaires sont donc exclus de ce dispositif.